

Accord cadre régional

Entre

Prism'emploi Hauts-de-France

Siège : 7 rue Mariotte - 75017 PARIS

Représenté par son Président régional
Gaëtan DUBOIS,

&

Pôle emploi Hauts-de-France

Siège : 28/30, rue Elisée Reclus - 59650 Villeneuve d'Ascq

Représenté par son Directeur régional
Frédéric DANEL,



I. PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2021, l'économie française a retrouvé une croissance de +7% après -8% en 2020.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

C'est pourquoi, Pôle emploi Hauts-de-France et Prism'emploi Hauts-de-France ont souhaité renforcer les relations existantes au niveau régional et dans les territoires en signant un accord qui permettra d'œuvrer en faveur du retour à l'emploi.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

II. LES PARTENAIRES

Prism'emploi

Prism'emploi est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim. 846 agences d'emploi et 2 250 salariés permanents sont présents en région Hauts-de-France.

Ses quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage dans le débat national et européen et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France), de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), du GPS (Groupement des Professions de Services) et de la World Employment Confederation.

- **Informers les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

Chiffres clefs 2021- Activité des agences d'emploi en Hauts-de-France

Intérim

68 000 salariés intérimaires en équivalent temps plein

Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité

Grands secteurs d'activité	Evol. Entre 2021 et 2020	Part de l'emploi intérimaire
Industrie	20,3%	39%
BTP	18,2%	13%
Commerce	4,6%	8%
Transports	28,0%	19%
Services	12,3%	21%
Total	18,2%	100%

140 278 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et mars 2022 en France dont 14,3% en Hauts-de-France. La répartition départementale est la suivante : Nord (2974), Pas-de-Calais (1740), Somme (695), Oise (652), Aisne (458)

Recrutement

5206 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi de Hauts-de-France pour le compte de les entreprises clientes, soit 6,7 % de l'ensemble des recrutements au niveau national.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

Akto-réseau FAFTT : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Pôle emploi

Au cœur des territoires, au sein de 84 agences, les 5 000 agents de Pôle emploi Hauts-de-France sont mobilisés pour l'emploi.

Nos objectifs : soutenir la reprise économique et en faire bénéficier les personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour promouvoir l'apprentissage, la formation, le recrutement, c'est près de 18 000 actions #TousMobilisés qui ont été organisées en direction des demandeurs d'emploi en 2021 et plus particulièrement vers les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Sur tout le territoire, Pôle emploi renforce les actions de coopération avec nos partenaires pour accompagner la reprise et répondre aux tensions de recrutement.

Six missions essentielles

1. Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2. Prospecter et mettre en relation

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3. Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

4. Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

5. Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

6. Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unedic.

Pôle emploi en quelques chiffres*

*Chiffres 2021

5 000 professionnels mobilisés pour l'emploi

39 2131 retours à l'emploi en CDD de plus d'un mois et CDI

80,9% des demandeurs d'emploi sont satisfaits de leur accompagnement retours à l'emploi en CDD

124336 entrées en formation dont 2062 à distance

87,64M€ pour financer la formation des demandeurs d'emploi

Près d'un demandeur d'emploi sur 2 accède à un emploi 6 mois après la fin d'une formation financée ou rémunérée par Pôle emploi

3,35Mrd€ d'allocations versées aux demandeurs d'emploi

714665 demandes d'allocation traitées

93,1% des demandes d'indemnisation sont notifiées dans les délais

66 6094 offres d'emploi diffusées en ligne en 2021

83,3% des entreprises sont satisfaites des services de Pôle emploi

Près de 2 recruteurs sur 3 envisagent de faire appel à Pôle emploi pour leur recrutement

III. LES ENJEUX

Pôle emploi Hauts-de-France et Prism'emploi Hauts-de-France souhaitent, avec la présente convention :

- développer les synergies territoriales entre les réseaux respectifs en vue d'accélérer les recrutements et massifier les embauches pour répondre aux besoins des entreprises des territoires
- œuvrer à la réduction de la pénurie de compétences en mettant en place des actions en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels

IV. LES AXES DE PARTENARIAT

Prism'emploi Hauts-de-France et Pôle emploi Hauts-de-France ont identifié trois principaux axes de partenariat visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi. Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires :

1. Développer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et Pôle emploi
2. Agir ensemble pour faciliter le sourcing de candidats et notamment sur les métiers en tension
3. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

1. Développer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et Pôle emploi

1.1 Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux visant à renforcer et/ou à mettre en place un maillage territorial pérenne.

Pour y répondre, une fois par an, Pôle emploi Hauts-de-France s'engage à :

- Communiquer les coordonnées des directeurs territoriaux, directeurs délégués, directeurs d'agence
- Identifier les interlocuteurs dédiés de chaque bassin d'emploi et les communiquer aux agences d'emploi

Prism'emploi Hauts-de-France s'engage à :

- Communiquer les coordonnées de ses représentants régionaux

1.2 Favoriser la connaissance réciproque de l'offre de services de Pôle emploi Hauts-de-France et de Prism'emploi Hauts-de-France

- Désigner un interlocuteur régional au sein de chaque réseau avec une mise à disposition de leurs coordonnées afin de faciliter les relations opérationnelles.
- Mettre en place des webinaires d'information :
 - régional dès la signature du présent accord,
 - thématiques en direction des salariées des deux réseaux respect (analyse croisée du marché du travail, des enjeux sectoriels...)
- Organiser des temps d'échange territoriaux entre les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi et les conseillers des agences Pôle emploi sur des thèmes ciblés :
Analyse du marché du travail, les difficultés de recrutement ou les problématiques de reconversion sur des métiers particuliers, réforme de l'assurance chômage)
- Organiser des réunions d'information avec :
 - les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi pour présenter les outils et services Pôle emploi (Je recrute, modalités d'accès à la banque de profils, offre de services en ligne...).
 - les conseillers des agences Pôle emploi pour présenter les dispositifs de la branche relatifs à la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires et au statut du salarié intérimaire (les dispositifs formation spécifiques au TT, les actions d'Akto, du Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) ainsi que les services proposés par le Fonds d'action sociale du travail temporaire.).

2. Agir ensemble pour faciliter le sourcing de candidats

Agir sur les offres difficiles à pourvoir

- Co-organisation d'actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (job dating, # tous mobilisés...) cf. calendrier des événements sur Pôle emploi.fr / ou à l'initiative de ETT.
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en utilisant notamment la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et/ou la méthode de recrutement par simulation (MRS).
- Mieux organiser le dialogue entre agences d'emploi adhérentes à Prism'emploi Hauts -de -France et Pôle emploi Hauts-de France afin de favoriser un feedback sur le parcours de la personne, sur le développement de son employabilité, ses besoins en formation complémentaires...
- Participer et enrichir les diagnostics territoriaux (ateliers territoriaux de la compétence, ateliers tables rondes pour les recrutements plus massifs (exemple chantiers du Canal Seine -Nord Europe)
- Susciter des expérimentations :
 - Créer un groupe de travail dédié afin de réfléchir à la mise en place des collaborations interdépartementales : favoriser les relations entre les agences Pôle emploi de départements limitrophes afin d'accroître le sourcing. L'agence d'emploi proposera l'ingénierie de formation ainsi qu'un accompagnement notamment pour trouver un logement (aides à la mobilité et au logement du Fastt).
 - Matinales « Ateliers de l'emploi » : création d'ateliers pratiques pour faire connaître des métiers auprès des demandeurs d'emploi et mobiliser via une pratique professionnelle directe.

3. Favoriser les reconversions de demandeurs d'emploi

- Dans ce contexte particulier de crise sanitaire et de situations économiques très hétérogènes selon les secteurs d'activité, Prism'emploi favorisera le partage d'information entre les différentes enseignes sur un territoire afin que les profils intérimaires qui subissent une perte d'activité puissent bénéficier des opportunités offertes par d'autres enseignes sur le territoire.
- Elaborer une ingénierie de formation au profit des personnes éloignées de l'emploi et notamment les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée
Pôle emploi promeut les POEC organisées par AKTO, entrant dans le périmètre des secteurs en tension ou visés par le plan de relance, lors des événements **#tous mobilisés** organisés par les agences locales Pôle emploi sur le thème « offre de formation », pour favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emploi futurs intérimaires.
Pôle emploi peut mobiliser la POEI pour des candidats sans expérience, sans diplôme ou lorsque l'écart de compétences du candidat par rapport aux missions visées est avéré et ce, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier et évoluer durablement dans l'entreprise.

V. PILOTAGE, SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Pôle emploi Hauts-de-France et Prism'emploi Hauts-de-France communiqueront à leurs réseaux respectifs sur le présent accord.

Un Comité de pilotage et de suivi régional, réunissant des représentants de Prism'emploi Hauts-de-France et de Pôle emploi Hauts-de-France, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés. Il recensera également le nombre d'actions significatives, l'état des relations et actions mises en œuvre au niveau régional et dans les territoires et établira une compilation des informations et données opérationnelles remontées par les correspondants territoriaux de chacun des réseaux.

Les interlocuteurs référents au niveau régional sont nommément identifiés :

Pour Prism'emploi Hauts-de-France
Arjona MEDDOUR
Chargée de mission action territoriale
Tél : 06 45 92 04 10
ameddour@prismemploi.eu

Pour Pôle emploi Hauts-de-France :
Nathalie DECLERCQ
Responsable de service
Recrutements, entreprises, approche sectorielle
Direction Régionale Hauts-de-France
Portable. 06.03.65.28.07
nathaliedeclercq@pole-emploi.fr

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est **conclu pour une durée de trois ans**, à compter de la date de signature.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties
A Carvin le 02 juin 2022

**Pour Pôle emploi Hauts-de-France
Le Directeur régional**

**Pour Prism'emploi Hauts-de-France
Le Président régional**

<p>Frédéric DANEL</p> 	<p>Gaëtan DUBOIS</p> 
---	--